

Fondations PV de SV Group – Versement anticipé pour la propriété du logement (EPL)

Veillez intégralement compléter ce formulaire et le renvoyer, avec les documents requis, à:
 Personalvorsorge-Stiftungen der SV Group, Wallisellenstrasse 55, Postfach, 8600 Dübendorf
 Contact: 043 814 10 80 ou info@pksv.ch

1. Personne assurée

| | | | |
|-------------------|-------|--|-------|
| Nom | _____ | Prénom | _____ |
| Rue / N° | _____ | NPA/Lieu | _____ |
| Date de naissance | _____ | Etat civil | _____ |
| Téléphone | _____ | Courriel | _____ |
| Numéro d'assuré | _____ | Je dispose de la pleine capacité de travail <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | |

2. Utilisation

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Acquisition d'un logement | <input type="checkbox"/> Participation à un logement en propriété |
| <input type="checkbox"/> Construction d'un logement en propriété | <input type="checkbox"/> Acquisition de parts sociales |
| <input type="checkbox"/> Remboursement de prêts hypothécaires | <input type="checkbox"/> Transformation/rénovation d'un logement en propriété |

3. Versement anticipé (montant minimum 20 000 francs, hors acquisition de parts sociales)

- Je demande le versement anticipé du montant de _____ francs.
 Je demande le versement anticipé du montant maximum possible.

Je souhaite le versement anticipé de la part de la/des fondation(s) suivante(s):
 si vous êtes assuré dans l'assurance de capitaux PV, c'est en priorité cet avoir qui sera utilisé pour le versement anticipé.

- | | |
|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Fondation LPP | <input type="checkbox"/> Fondation PV |
| CHF _____ | CHF _____ |

4. Adresse de paiement (nom et adresse de la banque, IBAN)

Un versement sur votre compte personnel n'est pas possible. Veuillez joindre une confirmation de la banque mentionnant vos données de compte (IBAN) et l'utilisation des fonds.

5. Date

- Le virement doit être effectué à la date de valeur _____
 J'indiquerai la date de virement plus tard.

6. Conditions

Je confirme que:

- mes prestations de prévoyance ne sont pas mises en gage.
 J'ai déjà perçu le _____ (date) un versement anticipé d'un montant de _____ francs.
 Je n'ai effectué aucun rachat facultatif au cours des trois dernières années.

7. Objet

Le bien à usage propre en question est

- un appartement une maison individuelle

Prix d'achat / Coûts de construction _____ francs

Habité par la personne assurée à partir du/depuis le _____

Adresse _____

NPA / lieu _____

N° registre foncier _____ N° de parcelle _____

8. Bureau du registre foncier (nom, rue, NPA et lieu du bureau du registre foncier compétent)

La personne assurée accepte l'inscription de la restriction du droit d'aliéner au sens de l'art. 30e, al. 1 et 2 LPP.

9. Propriétaire

Conformément au contrat de vente / à l'inscription au registre foncier, je suis:

- unique propriétaire copropriétaire (part en % _____)
- propriétaire commun avec mon/ma conjoint(e) / partenaire enregistré(e) locataire d'une coopérative de construction et d'habitation avec parts sociales

Le transfert de propriété est prévu pour le _____ (date)

10. Assurance risque complémentaire facultative

J'ai conscience du fait qu'un versement anticipé réduit l'avoir d'épargne et donc la prévoyance vieillesse. Le versement anticipé entraîne en outre dans la Fondation LPP une réduction de la protection de prévoyance en cas de décès et d'invalidité.

Afin de combler les éventuelles lacunes de prévoyance qui pourraient en découler, je peux choisir de conclure une assurance complémentaire spéciale dont les primes sont à ma charge.

- Je souhaite une assurance risque complémentaire et donne mon accord pour la transmission de mes données personnelles à Bâloise Assurance SA. Les primes sont à ma charge.

11. Confirmations

- J'ai conscience du fait qu'une restriction du droit d'aliéner est inscrite au registre foncier.
- Je verse les 150,00 francs de frais dans les prochains jours au numéro IBAN CH65 0900 0000 8001 0871 4 détenu auprès de Postfinance en faveur de la fondation LPP de SV Group, 8600 Dübendorf. Ces frais serviront à financer les coûts liés à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner au registre foncier. Ces frais ne doivent pas être payés lors de l'acquisition de parts sociales.
- J'ai lu et pris acte de la notice «Versement anticipé pour la propriété du logement (EPL)».

- J'ai pris acte du fait que je dois d'abord rembourser intégralement tout versement anticipé perçu avant de pouvoir effectuer des versements supplémentaires facultatifs, dans la mesure où les dispositions réglementaires en la matière le permettent.
- J'ai pris acte du fait que le versement anticipé doit être imposé (renseignements disponibles auprès de l'office des contributions compétent). Je dois payer les impôts dus avec mon patrimoine privé.
Pour les assurés domiciliés hors de Suisse, l'impôt à la source est déduit du versement anticipé.
- Je prends connaissance du fait que les Fondations PV de SV Group sont tenues de notifier le versement anticipé à l'Administration fédérale des contributions.
- Je sais qu'en cas d'aliénation du logement en propriété ou de cession de droits sur celui-ci qui équivalent à une aliénation, le versement anticipé doit impérativement être remboursé. Il en est de même si, à mon décès, aucune prestation de prévoyance n'est due.

Si votre état civil est **célibataire, divorcé/e, partenariat enregistré dissous ou veuf/veuve**:
Veuillez joindre **une attestation de l'état civil**.

Lieu, date

Nom, prénom du conjoint / partenaire enregistré

Signature de la personne assurée

Signature du conjoint / partenaire enregistré

La signature du conjoint / partenaire enregistré doit être authentifiée par un notaire ou un organe officiel.

Annexes

Dans tous les cas

- Confirmation de la banque avec données précises sur le compte et l'utilisation des fonds ou confirmation du compte (y compris IBAN) du bénéficiaire (à l'exception d'acquisition de parts sociales).

En cas d'acquisition d'un logement en propriété

- Copie du contrat de vente établi en la forme authentique (Projet de contrat de vente, si le contrat de vente n'a pas encore fait l'objet d'un acte authentique)

En cas de construction d'un logement en propriété

- Copie du contrat de vente du terrain établi en la forme authentique
 Autorisation de construire
 Contrat d'entreprise

En cas de transformation ou de rénovation d'un logement en propriété

- Extrait actuel du registre foncier
 Devis
 Plans de construction
 Confirmation de la banque, avec indication du montant

En cas de participation à la propriété du logement / acquisition de parts sociales

- Statuts et règlements
 Confirmation de l'organisme de construction concernant l'acquisition du titre de participation (montant du retrait / obligation de remboursement sans compensation de créances)
 Contrat de location
 Certificats d'actions originaux (après réception)

En cas de remboursement de prêts hypothécaires

- Extrait actuel du registre foncier
 Contrat de prêt
 Relevé de compte hypothécaire actuel

A remplir par les fondations de prévoyance de SV Group

Visa Directeur _____

Visa Gestion des personnes assurées _____